

Lot n° : 13

Section : AN

N° : -

Superficie : 317 m²

Superficie de plancher maximale : 240 m²

Maître d'Ouvrage

LotiPromo

Lotisseur - Aménageur foncier

LOTIPROMO

Pôle Activ'Océan
4 Square John Bardeen
85300 CHALLANS

Maître d'Ouvre - VRD

AMEAS

19, Chemin du Pain Perdu
85300 CHALLANS
Tél : 02.28.12.01.46
dupont.ameas@orange.fr

Paysagiste - Conceptrice

Lorraine DONDAINAS



DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE

www.geouest.fr

26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE LA GARNACHE

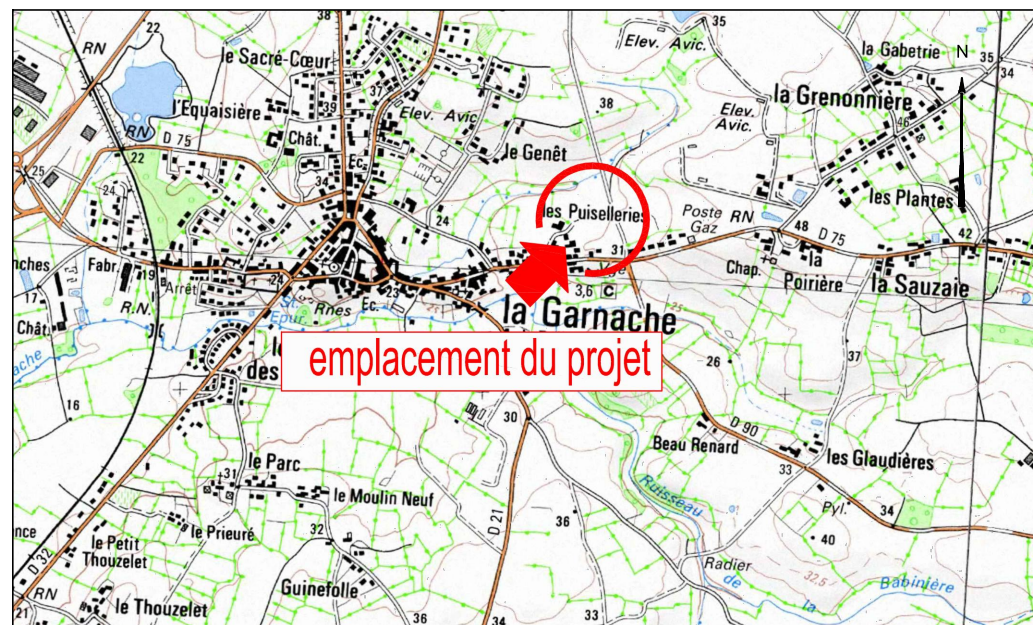
Rue du Levant - Rue du Puy Zellerit

Lotissement à usage principal d'habitation LES PUISELLERIES

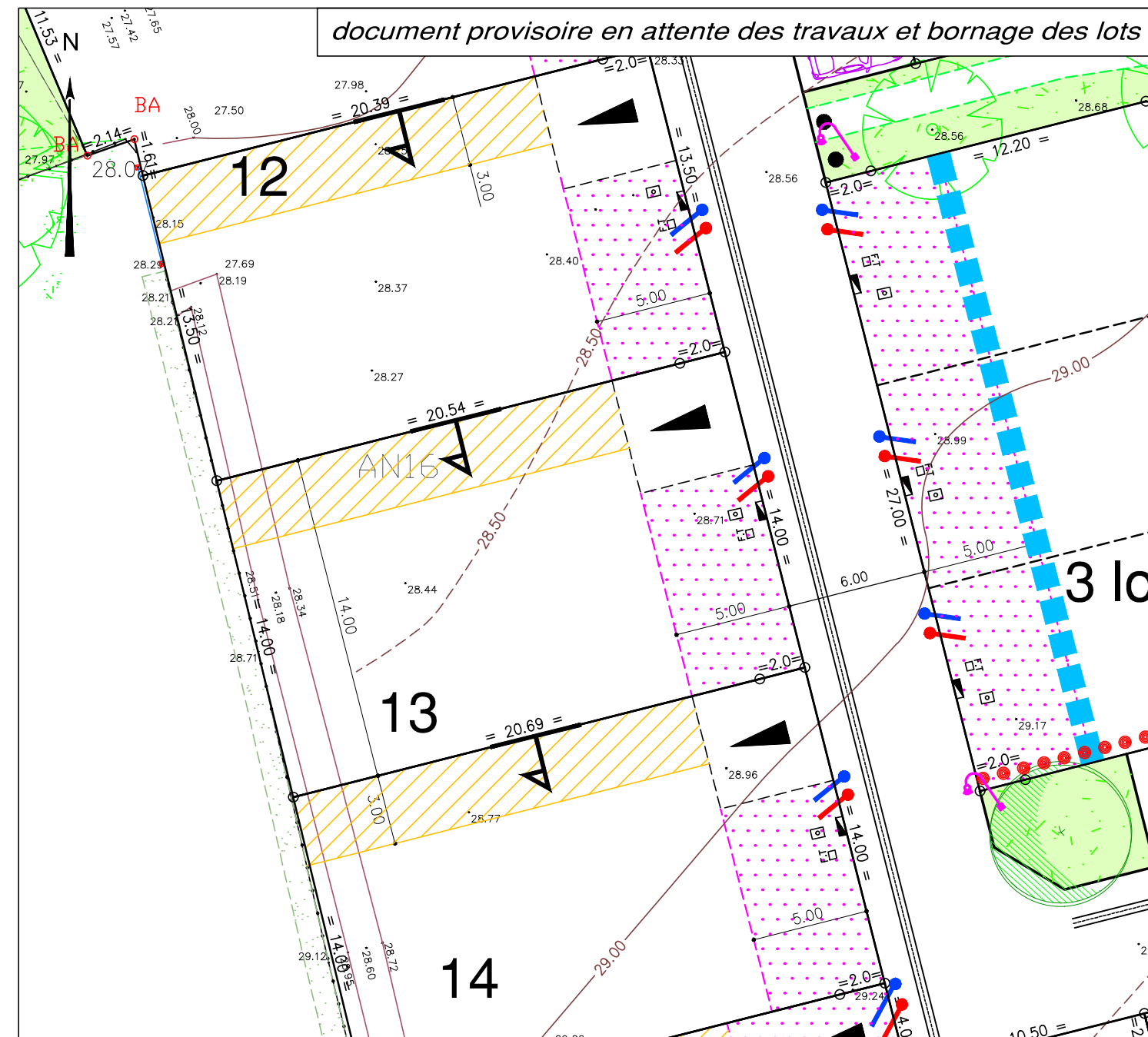
autorisé par arrêté N°PA 085 096 22 C001 du 9 août 2022

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

- Périmètre du Lotissement
- Zone non constructible
- Ligne d'accroche obligatoire d'une partie de la construction
- Accès automobile privatif interdit
- Accroche d'une partie de la construction principale obligatoire en limite séparative (emplacement indicatif)
- Etage interdit en mitoyenneté sur une largeur de 3m
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement préférentiel et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques en enrobés
- Plantation projetée (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante
- Aire de présentation containers ordures ménagères des lots 5 à 8

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 Cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- Boîtier E.D.F.
- F.T Branchement P.T.T.
- Branchement Eau Potable
- Antenne Eaux Usées ø 125 en PVC CR16 avec tabouret à passage direct
- Antenne Eaux Pluviales ø 160 en CR16 avec tabouret à passage direct
- Plots en bois amovible
- Poteau incendie
- Candélabre
- signe d'appartenance de mur
- borne OGE

Ouvrages hors sols :
Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur. Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

